



HAL
open science

La cure psychanalytique dans une institution carcérale : une clinique possible

Heloneida Neri

► **To cite this version:**

Heloneida Neri. La cure psychanalytique dans une institution carcérale : une clinique possible. Oxy-
moron, 2012, Art, Science et Psychanalyse, 4. hal-03651249

HAL Id: hal-03651249

<https://hal.science/hal-03651249>

Submitted on 25 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La cure psychanalytique dans une institution carcérale : une clinique possible

Communication réalisée au Cinquième Congrès International de Convergence, Porto Alegre (Brésil), 22, 23 et 24 juin 2012. Version française par Jérôme Avril, révisée par Renata Mattos.

Heloneida Neri

Psychologue du Secrétariat d'État de l'Administration Pénitentiaire de Rio de Janeiro/Brésil. Titulaire du Master en Psychanalyse de l'Université de l'État de Rio de Janeiro (UERJ). Psychanalyste, Associée du Corps Freudien École de Psychanalyse (Corpo Freudiano Escola de Psicanálise), section Rio de Janeiro.

heloneidaneri@corpofreudiano.com.br

Cet article vise à aborder la possibilité d'utilisation du dispositif analytique lors d'une expérience de l'écoute clinique dans une institution pénitentiaire féminine au Brésil. La proposition de prise en charge individuelle, offerte aux détenues à partir d'une demande spontanée, se base sur la délimitation de la fonction de l'analyste et de la possibilité d'accueil de la parole d'un sujet se trouvant en situation de privation de liberté. Ce travail prétend aussi faire la lumière sur un thème peu discuté et rare dans la littérature qui se réfère à l'incarcération pénale de femmes et au traitement destiné à la population carcérale, en soulignant le sujet en scène dans le passage à l'acte délictueux.

dispositif analytique, sujet du désir, sujet du délit, prison féminine.

The Psychoanalytical Cure in a Penitentiary Institution : a Possible Clinic

This article intends to reflect on the possibility of the utilisation of the psychoanalytical dispositive in an experience of clinical listening made in a feminine penitentiary institution in Brazil. The proposal of the individual treatment, offered to the interns when they spontaneously demand it, pursuists the delimitation of the function of the analyst as well as the possibility of receive the speech of a subject that founds him/herself in a situation of privation of the freedom. This article also aims to enlighten a theme few and scarcely discussed in the literature concerning the penal imprisonment of women and the treatment of the penitentiary population, emphasizing the subject in scene in the criminal passage to the act.

psychoanalytical dispositive, subject of the desire, subject of the delict, feminine prison.

L'acte (tout court) a lieu d'un dire, et dont il change le sujet.

Jacques Lacan¹

« Vous avez déjà eu peur de nous ? Il y a des gens qui trouvent qu'on est comme des animaux. Ou ils ont peur de s'approcher, ou ils nous traitent comme si on n'était pas des humains » (L.S.G.). Ces paroles, je les ai écoutées venant d'une femme de 23 ans, qui tenait son fils, un bébé, dans les bras, après l'avoir allaité. D'où j'étais, je

¹ LACAN Jacques, (1969), « L'acte psychanalytique. Compte rendu du séminaire 1967-1968 », in LACAN Jaques, Autres écrits, Paris, Éditions du Seuil, 2001, pp. 375.

voyais seulement cela : une jeune femme, avec son bébé rassasié dans les bras. Rien de plus inoffensif, ou de moins menaçant. Mais sa question révélait un sentiment commun dans la situation qu'elle vivait à ce moment : nous étions dans une prison et elle purgeait une peine de réclusion assortie d'une période de sûreté de sept ans pour extorsion et association de malfaiteurs. En revanche, j'étais là-bas pour l'écouter en tant que sujet du désir, pas comme une criminelle.

Dans cet article, je propose donc un questionnement sur la pratique clinique développée dans une prison pour femmes au Brésil. Je prétends discuter l'usage du dispositif analytique dans l'institution pénitentiaire, en analysant les possibilités et les impasses de son insertion dans ce contexte. Une telle proposition a pour base l'écoute et la prise en charge des détenues qui purgent une peine en milieu fermé, en considérant la condition de production de subjectivité dans une situation de confinement et le mécanisme pénal dans lequel la femme se voit impliquée après être devenue « criminelle ».

En 1984, à partir de la promulgation au Brésil de la Loi 7.210 traitant des exécutions de peines, fondée sur le principe d'individualisation de peine, l'Examen Criminologique² et la Commission Technique de Classification³ ont été institués comme dispositifs pour l'accompagnement individualisé de l'accusé. C'est à cette occasion que le psychologue a également pu exercer dans les unités pénitentiaires brésiliennes.

Mon premier contact comme analyste avec l'univers carcéral a été marqué par l'angoisse de ne savoir que faire en ce lieu. L'institution pénitentiaire possède un code de cohabitation dans lequel règne la loi du silence et tout ce qui est dit peut être utilisé contre son auteur. Durant les premiers mois, je ne savais pas ce qui me motivait à revenir à mon poste de travail dans l'attente de demandes d'analyses et une question m'angoissait : comment était-il possible à quelqu'un de s'adapter à ce milieu ?

Une disproportion importante entre l'incidence des crimes commis par les hommes et par les femmes ainsi que la constatation qu'elle se répète dans plusieurs pays ont attiré mon attention⁴. Au Brésil, malgré une augmentation de l'indice de criminalité féminine au cours des dernières années, la proportion de femmes inculpées tourne autour de 6 % alors que les hommes représentent 94 % du total de la population carcérale. Par conséquent, la criminalité féminine est quasiment insignifiante quand on la compare à la criminalité masculine. Cela, lui conférant une certaine invisibilité, ne stimule pas le débat sur ce thème.

Une première distinction entre l'approche du sujet dans les champs juridique et psychanalytique est décisive pour pouvoir penser à une écoute et à un travail clinique à partir d'une demande spontanée dans une unité pénitentiaire.

En ce qui concerne le sujet du délit, Lacan nous indique un chemin en disant que : La psychanalyse étend le domaine des indications d'une cure possible du criminel comme tel : en manifestant l'existence de crimes qui n'ont de sens que compris dans

² L'Examen Criminologique est composé d'un avis psychologique, d'un rapport social, d'un examen psychiatrique et d'une fiche de transmission disciplinaire.

³ Composée de psychologues, d'assistantes sociales, de psychiatres, de chefs de sécurité, de chefs de discipline et présidée par le directeur d'unité.

⁴ NERI Heloneida, O feminino, a paixão e a criminalidade - Quem ama mata?, Dissertação de Mestrado, Rio de Janeiro: Universidade do Estado do Rio de Janeiro, 2007.

une structure fermée de la subjectivité, nommément celle qui exclut le névrosé de la réalisation authentique de l'autre en étouffant pour lui les épreuves de la lutte et de la communication sociale⁵.

Lors de ces rencontres en prison, les femmes soulèvent des questions qui vont de la condition féminine aux raisons de leur implication dans la criminalité. Elles mettent en scène leurs choix affectifs, leurs relations amoureuses et leurs options de vie. Elles révèlent leurs impressions sur la cohabitation en milieu carcéral et les ressources subjectives mobilisées pour affronter des situations de précarité et de violence. Leurs histoires sont racontées, racontées de nouveau et la position de victime est altérée face à l'insertion dans une autre possibilité discursive.

Dans son séminaire sur l'éthique de la psychanalyse, Lacan⁶ souligne que jusqu'à Freud n'importe quelle étude d'économie humaine partait plus ou moins d'une préoccupation pour la morale et pas pour l'éthique du sujet, dans le sens qu'il s'agissait moins d'étudier le désir que de le réduire et le discipliner. Le sujet de l'inconscient se situe au-delà de l'acte délictueux. Rendre possible son implication subjective, c'est rendre possible un positionnement distinct face à son acte, puisque Lacan signale que « de notre position de sujet, nous sommes toujours responsables⁷ ».

Dans le système pénitentiaire de l'état de Rio de Janeiro, l'équipe des professionnels de santé définie par la Loi d'Exécution Pénale est composée d'assistantes sociales, d'infirmiers, d'aides-soignants, de médecins, d'odontologistes et de psychologues. L'équipe technique, dans les unités pénitentiaires, fait face au défi de travailler dans une espèce de limbe : elle transite sur un champ délicat, dans lequel ses activités sont constamment questionnées par les détenues et par les fonctionnaires de sécurité : « au final, vous êtes de quel côté ? ». Comme analyste, nous répondons que notre activité est construite dans les brèches, puisqu'il ne s'agit pas d'un lieu institué. Notre défi est de réaliser des ruptures dans l'institué, de rompre cette logique en direction d'un instituant non-fragmentaire, non-mortifiant.

Je considère qu'au-delà de la manière de conduire le travail, un positionnement de non-conformisme avec les précarités de l'institution a été décisif pour que je parvienne à conquérir un espace que nous pouvons appeler « respectable ».

La situation suivante me paraît exemplaire. Une fonctionnaire est entrée dans la salle et a demandé : « Vous pourriez écouter une détenue ? Elle est très nerveuse... ». J'ai sollicité qu'il lui soit demandé si elle voulait venir. L'inspectrice de sécurité m'a répondu : « Elle ne veut pas venir, mais je l'ai amenée quand même. Elle est très rebelle... ». En regardant la détenue, j'ai clarifié qu'elle n'était pas obligée de rester. Elle a respiré profondément : « C'est l'enfer ici »... Plusieurs jours plus tard, après quelques entrevues, la détenue a affirmé que, pour la première fois de sa vie, quelqu'un l'a regardée dans les yeux en lui demandant ce qu'elle « voulait vraiment ».

⁵ LACAN Jacques, (1950), « Prémisses à tout développement de la criminologie », in LACAN Jaques, *Autres écrits*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, pp. 122.

⁶ LACAN Jacques, (1959-1960), *Le séminaire Livre VII – L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986.

⁷ LACAN Jacques, (1966), « La science et la vérité », in LACAN Jaques, *Écrits II*, [1971], Paris, Éditions du Seuil, 1999, pp. 339.

Une réflexion sur un lieu possible pour le psychanalyste doit prendre en compte les limites imposées par le contrôle institutionnel de la prison, ainsi que ses implications. Je pense que celui-ci doit se positionner de manière à ne pas perdre de vue que sa pratique est, à certains moments, articulée à celle d'autres professionnels de l'institution. Même ainsi, il s'agit de tenir son pari sur l'inconscient au travers de l'écoute du sujet – du sujet du délit et non de l'inculpé ou du criminel. Puisqu'il apparaît que,

si la reconnaissance de la morbidité de ces cas permet de leur éviter heureusement avec la dégradation pénitentiaire le stigmatisme qui s'y attache dans notre société, il reste que la guérison ne saurait y être autre chose qu'une intégration par le sujet de sa responsabilité véritable, et qu'aussi bien est-ce là ce à quoi il tendait par des voies confuses dans la recherche d'une punition qu'il peut être parfois plus humain de lui laisser trouver⁸.

Le crime est un acte situé hors d'une loi : c'est la manière grâce à laquelle le criminel trouve une signification en tant que sujet. Dans ce sens, le crime est lié à l'instance forgée par le désir et donc structuré par la subjectivation. Ainsi, à partir de l'opération analytique, acte et subjectivité sont passibles d'être articulés.

Différemment de l'approche moralisante et culpabilisante du criminel, propre au système carcéral, le travail de l'analyste vise l'émergence de la vérité du sujet. C'est-à-dire que l'orientation de la pratique met en évidence la position de l'analyste dont le vecteur doit être l'écoute du sujet.

Dans ce cas, il s'agit d'une construction de travail qui implique l'insistance et la création de modes variés d'intervention et qui, très souvent, provoque un mal-être dans l'institution parce qu'il se dirige dans le sens contraire aux idéaux institutionnels. La devise surveiller et punir⁹ présente dans l'institution pénale exige un effort particulier pour délimiter un champ d'action possible et distinct d'autres discours.

La position de l'analyste est marquée par une spécificité de l'approche du sujet, mais, avant d'entrer en conflit avec le discours juridique, Lacan soutient la possibilité d'un dialogue qui maintienne la distinction entre les deux champs.

Le fonctionnement d'une « institution totale » exerce une pression dans le sens de retirer le sujet de la scène. En conférant de la valeur à certains idéaux, l'institution peut produire l'anéantissement des différences entre ceux qui s'y trouvent. De fait, toute institution tendrait à la « fermeture », étant donné que certaines le feraient d'une manière plus radicale, comme nous le dit Goffman¹⁰. Dans ce type d'institution, le traitement est routinier, pénible et impersonnel et les tentatives de singularisation sont fréquemment prises pour de l'indiscipline et rigoureusement sanctionnées.

Nous considérons que le dispositif analytique opère à partir du vide, accompagnant le sujet sur la trajectoire dans laquelle il dessine sa mesure de responsabilité. L'intervention en situation d'incarcération pénale est possible si, malgré les entraves institutionnelles, nous ne perdons pas de vue l'horizon qui oriente notre pratique. L'expérience analytique implique une rigueur et Lacan attire notre attention sur la

⁸ LACAN Jacques, (1950), « Prémisses à tout développement de la criminologie », in LACAN Jacques, *Autres écrits*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, pp. 122.

⁹ FOUCAULT Michel, *Vigiar e Punir*, 16ª edição, Petrópolis, Editora Vozes Ltda., 1997.

¹⁰ GOFFMAN Erving, *Manicômios, prisões e conventos*, São Paulo, Perspectiva, 2001, pp.16.

conception utilitariste de l'homme, qui le pousse dans un isolement psychique proche de l'état de désaïde originale. Il met en évidence que « c'est à cet être de néant que notre tâche quotidienne est d'ouvrir à nouveau la voie dans son sens¹¹ [...] ».

La plupart de femmes qui purgent une peine sont jeunes, d'un faible niveau scolaire et ne possèdent pas de qualification professionnelle. Peu d'entre elles arrivent à maintenir les liens familiaux et, parmi celles qui sont enceintes, le fantasme d'un enfant qui « naît prisonnier » est récurrent. Les moments de rejet de la maternité dans ces conditions sont vécus avec une angoisse causée par les incertitudes sur le destin de l'enfant. Dans mon expérience, au-delà du travail clinique individuel avec des détenues, nous avons réuni des groupes de femmes enceintes et nous avons suivi celles qui se trouvaient en situation d'isolement comme punition pour indiscipline.

Lacan clarifie qu'expliquer le crime n'est ni le pardonner, ni le condamner, ni le punir, ni l'accepter. C'est, au contraire, l'irréaliser, c'est-à-dire, lui restituer sa dimension imaginaire et, ensuite, symbolique¹². Je trouve ici une précieuse indication pour le maintien d'une pratique qui, à mon avis, s'est révélée capable de faire face à l'inefficacité des politiques de rééducation, resocialisation et réintégration sociale.

Face au fort indice de récidive, nous constatons que, sans une implication subjective dans le passage à l'acte délictueux, la punition pour la punition ne produit pas d'autre effet qu'une réaffirmation de ses erreurs.

Je souligne que les chemins et les effets d'une intervention psychanalytique ont été distincts dans les cas que j'ai suivis, en montrant la singularité de chaque sujet. La demande spontanée d'écoute pour une prise en charge est illustrée par diverses modalités d'arrivée au service de psychologie, tout comme le redoublement de telles sollicitations.

Je crois que la proposition d'insérer le discours psychanalytique permet de briser la dimension d'« institution totale » de la prison, puisque son objectif est d'ouvrir un espace inédit pour la parole dans l'institution. Cependant, nous savons que la rencontre de quelqu'un avec un analyste est un pas nécessaire, mais pas suffisant, pour la construction d'une demande d'analyse. En prison, la première entrevue se déroule souvent dans un contexte dans lequel l'expectative est de demander des médicaments pour dormir ou de connaître les nouvelles sur son dossier juridique. Face à un accueil qui ouvre une nouvelle perspective, de telles sollicitations se transforment souvent en demande d'analyse.

Cette intervention peut être possible si, malgré les entraves institutionnelles, nous ne perdons pas de vue l'horizon qui oriente notre pratique : l'éthique de la psychanalyse, qui ne propose ni règles ni jugements de valeur. La possibilité de son soutien a pour base la propre insistance de l'inconscient, qui ne se laisse pas emprisonner. Le désir non reconnu et accueilli par la parole est refoulé et s'installe sur cette autre scène appelée inconscient.

La direction d'une analyse peut être pensée dans le sens de permettre au sujet de se séparer de son acte par la parole, tout en pouvant isoler la logique de sa

¹¹ LACAN Jacques, (1948), « L'agressivité en psychanalyse », in LACAN Jacques, *Écrits I*, [1970], Paris, Éditions du Seuil, 1999, pp. 123.

¹² ROUDINESCO Elisabeth, *História da Psicanálise na França – a batalha dos cem anos*, Rio de Janeiro, Jorge Zahar, 1988.

configuration subjective, ce qui fait survenir une position d'implication dans son acte.

La proposition d'écoute et d'intervention psychanalytique, réglée par la direction d'une implication subjective, a une importance particulière pour le travail réalisé en prison. Il s'agit d'un défi constant dans le sens de la création de stratégies qui puissent instaurer et soutenir le dispositif analytique. Une construction de travail qui ne peut être maintenue que par le désir de l'analyste. Il échoit à l'analyste de garantir les conditions pour l'écoute du sujet et, de cette manière, de produire un mouvement distinct de la direction proposée par le code institutionnel.

ALTOÉ Sonia (dir.) *Sujeito do Direito Sujeito do Desejo – Direito e Psicanálise*, 2^a edição, Rio de Janeiro, Revinter, 2004.

ELIA Luciano. « Psicanálise: clínica & pesquisa », in ALBERTI Sonia, ELIA, Luciano (dir.), *Clínica e Pesquisa em Psicanálise*, Rio de Janeiro, Rios Ambiciosos, 2000, pp. 19-35.

FOUCAULT Michel, *Vigiar e Punir*, 16^a edição, Petrópolis, Editora Vozes Ltda., 1997.

FREUD Sigmund, (1906), « A psicanálise e a determinação dos fatos nos processos jurídicos », in FREUD Sigmund, *Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud*, vol. IX, Rio de Janeiro, IMAGO Ed., 1980, pp. 105-115.

FREUD Sigmund, (1916), « Criminosos em consequência de um sentimento de culpa », in FREUD Sigmund, *Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud*, vol. XIV, Rio de Janeiro, IMAGO Ed., 1980, pp. 375-377.

FREUD Sigmund, (1931), « O parecer do perito no caso Halsmann », in FREUD Sigmund, *Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud*, vol. XIX, Rio de Janeiro, IMAGO Ed., 1980, pp. 287-289.

GOFFMAN Erving, *Manicômios, prisões e conventos*, São Paulo, Perspectiva, 2001.

JORGE Marco A.C. *Fundamentos da Psicanálise de Freud a Lacan – vol. 1 As bases conceituais*, Rio de Janeiro, Jorge Zahar Editor, 2000.

LACAN Jacques, (1946), « Propos sur la causalité psychique », in LACAN Jaques, *Écrits I*, [1970], Paris, Éditions du Seuil, 1999, pp. 150-192.

LACAN Jacques, (1948), « L'agressivité en psychanalyse », in LACAN Jaques, *Écrits I*, [1970], Paris, Éditions du Seuil, 1999, pp. 100-123.

LACAN Jacques, (1950), « Prémisses à tout développement de la criminologie », in LACAN Jaques, *Autres écrits*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, pp. 121-125.

LACAN Jacques, (1959-1960), *Le séminaire Livre VII – L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986.

LACAN Jacques, (1966), « La science et la vérité », in LACAN Jaques, *Écrits II*, [1971], Paris, Éditions du Seuil, 1999, pp. 335-358.

LACAN Jacques, (1969), « L'acte psychanalytique. Compte rendu du séminaire 1967-1968 », in LACAN Jaques, *Autres écrits*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, pp. 375-383.

MAURANO Denise, *A Face Oculta do Amor – A tragédia à luz da psicanálise*, Rio de Janeiro, Editora UFJF, 2001.

NERI Heloneida, *O feminino, a paixão e a criminalidade - Quem ama mata?*, Dissertação de Mestrado, Rio de Janeiro: Universidade do Estado do Rio de Janeiro, 2007.

NERI Heloneida, « O feminino e o crime passional », *Revista Psicanálise e Barroco*, v.5, nº10. Consultable sur www.psicanaliseebarroco.pro.br/revista

NERI Heloneida *et all*, « Do outro lado dos muros: a criminalidade feminina », *Revista Mnemosine*, v.5, nº2. Consultable sur www.mnemosine.cjb.net/mnemo;

NERI Heloneida, MAURANO Deniste, JORGE Marco A.C. (dir.) *Dimensões do despertar na psicanálise e na cultura*, Rio de Janeiro, Contra Capa Livraria/Corpo Freudiano Seção Rio de Janeiro, 2011.

ROUDINESCO Elisabeth, *História da Psicanálise na França – a batalha dos cem anos*, Rio de Janeiro, Jorge Zahar, 1988.